

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU MARDI 1er OCTOBRE 2019 COMPTE RENDU DES ELUS FORCE OUVRIERE

Suite au boycott du CTL du 23 septembre, par les sections Solidaires et CGT, le CTL a été reconvoqué le 1er octobre et s'est tenu sans nécessiter de quorum.

En ouverture de ce CTL, nous avons lu la déclaration liminaire que vous pourrez trouver sur notre site.

Point N° 1 : Approbation du PV du CTL du 7 mars 2019. Approbation à l'unanimité.

Point N° 2 : Fusion des secteurs d'assiette du SIP Montmorillon

La Direction propose de fusionner les deux secteurs d'assiette du SIP, en fusionnant les bases informatiques des applications métiers. Elle justifie cette proposition en expliquant que les agents travaillent déjà indifféremment sur les deux secteurs et qu'il s'agit, par cette fusion, de faciliter la vie des agents en leur évitant de jongler entre les deux bases informatiques.

Lors du vote, nous avons choisi l'abstention : voter CONTRE revenait à demander aux agents de continuer à travailler sur deux bases informatiques avec les complications matérielles que cela implique.

Mais pas question de voter POUR un projet qui aura inmanquablement comme conséquence, à court terme, de supprimer l'un des deux emplois de B et sans doute aussi l'un des quatre emplois de C. A moyen terme, fragilisé par cette réduction d'effectif, le SIP sera supprimable et son activité transférée à Poitiers ou Châtellerauld.

La Direction affirme que la fusion des secteurs d'assiette n'a pas comme objectif direct de réduire l'effectif. Non seulement, nous ne les croyons pas, car ils mentent en permanence sur leurs intentions, mais en plus, ils n'ont aucun argument à opposer à nos prévisions sur la mort programmée du SIP.

Point N° 3 : Nouveau réseau de proximité de la DDFIP de la Vienne : point d'étape.

C'est un Directeur tout sourire qui a présenté un point d'étape sur la destruction intégrale du réseau des trésoreries et la fin du métier de trésorier, comme il l'avait fait lors des multiples réunions menées avec les agents de la Vienne au cours de la semaine écoulée.

Il est ravi de son travail le Directeur : toutes les phases de concertation avec les élus ont été réalisées, sauf avec le Président du Conseil Départemental, trop occupé pour perdre son temps à écouter un directeur aux ordres de Bercy lui débattre son projet non susceptible de modification.

En interne, tous les agents du département ont pu entendre l'état du projet, dans différentes réunions avec la Direction. Et tous les agents concernés ont été rencontrés, au besoin, de façon individuelle. 150 emplois sont concernés de près ou de loin (un quart des effectifs de la Vienne), 70 sont impactés directement et 24 agents (4 % du total des agents de la Vienne) vont devoir changer de métier ou effectuer des trajets domicile / travail plus longs que dans la situation actuelle.

Dernière évolution notable dans le projet : le dédoublement du Service de Gestion Comptable (SGC) de Poitiers avec la possible implantation de l'un des deux sur la commune de Neuville. D'après le Directeur, il s'agirait d'un "acquis de la concertation". Il s'agit surtout d'une série de problèmes et de seuils qui oblige la Direction à revoir sa copie et scinder en deux un SGC dont l'effectif serait trop volumineux si on en créait qu'un seul.

La proposition visant à implanter un SGC par intercommunalité a été rejetée par le Directeur. Le résultat aurait trop ressemblé aux trésoreries actuelles alors que le projet vise à industrialiser les tâches...et à se débarrasser des structures encore debout de l'ex-DGCP.

Le Directeur nous a tout de même appris qu'il avait écrit aux maires de Loudun et de Civray pour exprimer son souhait de maintenir la présence des Finances Publiques dans ces deux communes. Pour cela, la Direction a deux possibilités :

- implanter des emplois budgétaires au Tagerfip en créant des "antennes" à Loudun et Civray pour figer sur les sites un certains nombres d'emplois, au moins pour quelques années.

- compter sur la bonne volonté des agents pour rester sur place et occuper ces deux bâtiments domaniaux. Cette option peut intéresser certains collègues qui habitent près de ces deux communes. Mais en cas de départs (mutations, retraite), l'effectif fondra rapidement et les bâtiments se videront.

Pour avoir la paix avec les maires de Loudun et Civray, le Directeur est prêt à toutes les promesses, y compris celles qu'il ne pourra pas tenir.

Il leur a aussi promis d'implanter, au 1er janvier 2020, un "conseiller des élus" alors que les trésoreries ne seront pas fermées et que les trésoriers seront toujours présents, le conseiller réalisant une partie du boulot du trésorier, mais en étant rattaché à la Direction. Ambiance garantie entre les deux ! D'autant qu'en matière de garantie indemnitaire, la DGFIP ne s'est encore engagée sur rien pour garantir le niveau de rémunération des trésoriers qui deviendraient de simples conseillers.

De plus, le conseiller implanté à Loudun devra gérer une partie du ressort perceptoral de Lençloître. Présent dans notre délégation lors de ce CTL, le trésorier de Lençloître a peu apprécié la manoeuvre. L'exercice budgétaire 2020 approche à grands pas et il serait bon d'informer les élus concernés sur l'identité ou, au moins sur la fonction, de la personne qui les guidera dans cet exercice. Trop occupé à enfumer les élus, totalement ignorant du métier de trésorier, et notamment de ses contraintes calendaires, le Directeur a fait des promesses inconséquentes. Il s'est d'ailleurs montré parfaitement incapable de nous préciser qui serait nommé conseiller, dans quels délais et pour cause : la fonction n'existe pas, les formations ne sont pas prêtes, l'appel à candidature n'est pas encore lancé et personne ne sait ce que l'on va mettre à l'intérieur de cette fonction. De l'amateurisme au j'menfoutisme, il n'y a qu'un pas, que la Direction a franchi allègrement.

Dans son état actuel, le projet de la DDFIP 86 consisterait donc à créer 4 SGC pour gérer 7 intercommunalités, en y ajoutant deux sites (Loudun et Civray) situés dans deux bâtiments domaniaux, qui seraient occupés selon des modalités et pour une période encore inconnues.

Le calendrier de cette phase du plan social, visant les structures, serait le suivant :

- en 2021, fermeture des sites du nord de la Vienne (trésorerie de Loudun, de Lençloître et de Dangé Saint Romain) et du sud de la Vienne (Trésorerie et SIP de Civray).
- en 2022, fermeture des sites aux alentours de Poitiers : trésorerie de Saint Julien l'Ars et de Chauvigny.
- en 2023, fermeture des derniers sites : trésoreries de Vivonne, de Neuville de Poitou et de Vouillé.

Pour calmer les élus en pleine préparation des élections municipales de 2020, l'Etat s'est engagé sur un projet de charte qui garantirait le maintien des SGC et des conseillers jusqu'en 2026, c'est-à-dire jusqu'aux municipales suivantes. Et après 2026 ? Aucune idée. Transfert intégral aux collectivités locales, privatisation, mais non voyons, où allez-vous chercher tout ça ?

Le Directeur a confirmé son intention de fermer la trésorerie de Saint Georges les Baillargeaux et le SIE de Montmorillon en 2020. Concernant le SIE, il s'agira de l'avant-dernière fermeture avant la constitution d'un SIE départemental.

Rappelons que tout ce projet devait être basé sur une projection des suppressions d'emplois déclinée par département. A ce jour, cette projection ne nous a pas été communiquée. Le Directeur s'est borné à nous rappeler les chiffres des suppressions d'emplois au niveau national évoqués dans la presse. Merci, mais nous savons lire. Et si on siège en CTL c'est aussi pour avoir plus d'informations que celles qui sont transmises à la presse.

Il s'est aussi montré assez peu loquace sur la suspension du projet d'agences comptables alors qu'il comptait bien y jouer une part active en vendant à Eaux de Vienne une partie des agents de la TPM.

L'examen de ce point a duré deux bonnes heures, tant le Directeur s'est bien appliqué à nous réciter sa leçon comme l'écolier récite sa poésie au tableau devant la classe. Ce point ne faisait pas l'objet d'un vote.

Point N° 4 : création d'un Centre de Gestion Financière à la DDFIP

La Direction nous a présenté le projet national de création d'un nouveau service issu de la fusion entre le Centre de Services Partagés (CSP) et le Service Facturier (SFACT). Cette fusion de services, répond à plusieurs objectifs, dont certains peuvent être admis :

- mise en place d'un interlocuteur unique (le service) qui évitera aux services ordonnateurs de jongler entre agents du CSP et agents du SFACT en fonction du problème rencontré.
- polyvalence accrue des agents par l'acquisition de nouvelles compétences ;

En revanche, nous ne partageons pas l'appréciation de la Direction sur l'existence supposée de contrôles redondants entre ordonnateur et comptable. Il n'y a pas de contrôles redondants car le comptable et l'ordonnateur ne font pas les mêmes contrôles. C'est vrai dans le secteur local, c'est tout aussi vrai dans le secteur Etat. Tout au plus, on peut considérer que les matrices de contrôles du CSP et du SFACT, embarquées dans Chorus, se sont, au fil du temps, rapprochées l'une de l'autre. Mais il ne s'agit que d'un sujet relatif aux grilles de contrôle de chaque service et non d'une question de principe entre les contrôles de l'ordonnateur et ceux du comptable, qui sont et qui demeurent de nature différente.

De même, l'objectif du passage d'une logique de contrôle à une logique de conseil relève seulement d'une volonté de saborder les principes fondamentaux de fonctionnement de la comptabilité publique : le rôle d'un comptable c'est de

contrôler la dépense et de la rejeter si besoin, pas de faire de la calinothérapie envers les ordonnateurs. C'est vrai dans le secteur local, c'est tout aussi vrai dans le secteur Etat.

Le fait de constituer un service unique va simplement permettre au service d'effectuer une sorte de pré-visa au stade de l'engagement juridique et d'éviter une partie des rejets au stade du paiement, rejets qui retardent le paiement au fournisseur. Le travail reste le même, mais il est fait par un seul service qui maîtrise une chaîne de travail plus large qu'avant.

Persuadé que la création de ce service unique permettrait de piétiner et d'abattre les règles du contrôle de la dépense issues de la DGCP, et notamment la séparation ordonnateur / comptable, le Directeur a été prié d'arrêter les fantasmes. Malgré tous ses efforts, ce ne sera pas encore pour cette fois-ci.

Un problème nouveau va toutefois se poser assez vite. La création du CSP, en 2011, avait décalé la séparation ordonnateur / comptable entre deux services de la DRFIP (CSP et SFAT, le premier travaillant sur délégation des ordonnateurs, le second travaillant pour le comptable). Avec ce nouveau service, la séparation ordonnateur / comptable se trouve placée au beau milieu d'un même service. Des blocages informatiques embarqués dans Chorus empêcheront un même agent d'effectuer l'ensemble des tâches sur une même facture, garantissant le respect de la séparation. Mais cela n'ira pas sans poser des difficultés de fonctionnement au quotidien.

Inutile de préciser que toutes ces notions laissent notre Directeur de marbre et le plongent dans des abîmes de perplexité.

Le véritable objectif de cette fusion de services n'était pas mentionné sur la note de présentation fournie aux représentants du personnel afin de préparer ce CTL. Le nombre d'emplois supprimés suite à cette fusion n'a pu être indiqué par la Direction qui a seulement indiqué ne pas pouvoir faire d'annonce sur ce sujet pour le moment.

Ce point étant la déclinaison locale d'une mesure nationale, il ne faisait pas l'objet d'un vote.

Point N° 5 : Observatoire interne 2018

Au cours de l'année 2018, chaque agent a reçu un message pour participer à un sondage sous la forme d'un questionnaire géré par l'institut IPSOS et portant sur les conditions d'exercices des métiers aux Finances.

Le taux de participation dans la Vienne s'est élevé à 35 %. C'est extrêmement faible et conforme au taux national (37 %). 65 % des agents sont tellement désabusés qu'ils ne prennent même plus la peine de répondre à ce type de questionnaire.

Il convient de noter que la Vienne obtient des scores proches ou très peu éloignés des Directions de taille approchante et de la DGFIP dans son ensemble. Seulement quatre thèmes s'écartent d'au moins 10 points de la moyenne des Directions de la catégorie A et seulement deux avec la DGFIP.

Parmi tous les indicateurs, nous avons retenu que 83 % des agents de la Vienne pensent que la DDFIP 86 va dans le mur, 74 % estiment que notre administration change trop vite, 79 % connaissent un stress lié au travail, 62 % connaissent une perte de motivation et 77 % sont inquiets pour leur avenir. Les encadrants décrochent : 75 % ne se sentent pas acteurs du changement et 40 % s'estiment mal informés sur les projets de la DGFIP.

En revanche, le rôle du supérieur hiérarchique direct est reconnu comme positif au moyen de plusieurs indicateurs : l'organisation du service, la délégation, la réflexion sur les méthodes de travail, l'aide aux agents dans leur métier, le développement des compétences, la prise en compte des suggestions, l'appréciation de la qualité et la valorisation du travail des agents.

Un indicateur a retenu l'attention de l'ensemble des participants du CTL : l'appréciation sur le climat social. 62 % des agents considèrent que le climat social est bon dans la Vienne. L'indicateur fait un bond de 38 points en trois ans !!! Dans la Vienne, nous sommes 8 points au-dessus des DDFIP de même catégorie et 6 points au-dessus de la DGFIP.

Au niveau national, 56 % des agents trouvent que le climat social à la DGFIP est bon. Là encore, la progression est phénoménale : + 36 points en deux ans, c'est à dire la même progression que pour la Vienne.

C'est le seul indicateur qui connaît de telles évolutions en deux ans. Nous avons avancé deux explications possibles :

- première explication : les 65 % d'agents qui n'ont pas répondu à l'enquête sont précisément ceux qui trouvent que le climat social est pourri. Et du fait de leur non-participation, l'indicateur est propulsé vers le haut.
- deuxième explication : les agents ne lisent plus les publications syndicales ou alors ils ne croient pas ce qu'ils y trouvent. Ils ne nous croient pas quand on leur parle de plan social. Ils pensent qu'on exagère.

Des suppressions massives d'emplois, des fermetures et des délocalisations de sites sur tout le territoire (trésoreries, SPF, SIE, SIP), des privatisations de missions (encaissements chez les buralistes, réception des régisseurs dans les

bureaux de poste) et, à présent, des recrutements dans le privé pour remplacer des agents sous statut : dans le privé, on appelle ça un plan social.

Le Directeur a indiqué ne pas se réjouir des résultats de cette enquête. En fait, il ne se réjouit pas, il jubile ! non seulement 62 % des agents trouvent que le climat social est bon, mais en plus les mouvements de grève donnent des résultats très faibles dans la Vienne (moins de 25 % de grévistes lors du mouvement du 16 septembre). Pourquoi devrait-il pleurer, sinon de rire ?

Sur la faiblesse de la participation, le Directeur avance peu d'explication ("*Peut-être l'âge moyen des agents!*", merci pour eux les vieux) mais il souligne le courage de la DGFIP dans la mise en place de ce type d'enquête. Et, dans un élan d'optimisme béat; il se dit persuadé que "*le sentiment d'appartenance à un collectif doit faire progresser les résultats.*"). Encore faudrait-il en créer les conditions, autrement qu'en sabordant la moitié des métiers de la DGFIP.

Point N° 6 : Recrutement hors concours

La Direction nous a présenté un point sur les recrutements selon les dispositifs de l'apprentissage (une personne concernée), du PACTE (41 candidatures en cours d'examen) et du service civique (quatre personnes, toutes affectées en SIP).

Sans surprise, le Directeur s'est dit intéressé par les recrutements en CDD de jeunes étudiants. Il y réfléchit mais n'a pas fait d'annonce précise sur ce point. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin syndical.

En questions diverses, nous avons demandé un point sur les travaux de rénovation des blocs sanitaires de Slovénie et de construction de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite au premier étage du bâtiment. Le premier chiffrage, à 500 000 € a été jugé trop élevé par la Direction qui a demandé un second chiffrage moins ambitieux. Ce second chiffrage est en attente, de même que la réponse de la Direction Générale sur une éventuelle participation financière. La Direction nous a toutefois certifié que les toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, face aux bureaux du SIE seraient construites dans tous les cas de figure, mais sans s'engager sur un calendrier.

Enfin, concernant les travaux du rez-de-chaussée du bâtiment de Slovénie, la Direction a indiqué que la 1ère phase des travaux s'était achevée normalement et que la seconde phase devait débiter avant la fin du mois d'octobre, sans donner de date précise. La Direction a également écarté tout risque lié à l'amiante, en regrettant que certains agents aient pu être incommodés par le bruit des travaux et la poussière dégagée.